Demande de révision pour 2022-2023 : Contribution fixe de l'étudiante ou de l'étudiant

Objet

Utilisez ce formulaire pour demander une révision de votre contribution financière attendue qui servira à l'évaluation de votre **Demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2022-2023**.

Note : Votre demande ne sera pas examinée avant que le Ministère ait fait la vérification du revenu de 2021 indiqué dans votre demande RAFEO pour étudiants à temps plein de 2022-2023 auprès de l'Agence du revenu du Canada ou au moyen d'un des formulaires de Vérification du revenu : revenu non imposable au Canada et revenu étranger (de l'étudiant(e), des parents ou de la conjointe ou du conjoint).

Vous n'êtes pas admissible à cette révision si vous avez gagné ou reçu des revenus pendant votre période pré-études ou votre période d'études. Cela comprend le revenu tiré de gains ou d'un travail ou provenant de programmes de remplacement du revenu.

Documentation requise

Vous devrez fournir toute la documention à l'appui de votre demande de révision. Cette documentation est indiquée dans chaque section. D'autres documents pourraient vous être demandés, selon les renseignements que vous avez fournis.

Inscrivez votre nom et votre numéro d'étudiante ou d'étudiant sur tous les documents fournis. Vous devez signer et dater toute lettre que vous joignez à votre demande de révision.

Remise du formulaire de demande

Téléversez le formulaire dûment rempli et la documentation à l'appui en vous connectant au site Web du RAFEO et en allant à votre demande; utilisez le bouton « Imprimer ou téléverser les documents ». Vous pouvez également retourner le formulaire sur papier selon l'une ou l'autre des situations décrites ci-dessous :

Si vous fréquentez une école de l'Ontario :
Faites parvenir votre demande dûment remplie et la documentation requis, au bureau d'aide financière de l'école que vous fréquentez.

Si vous fréquentez une école à l'extérieur de l'Ontario :
Faites parvenir votre demande dûment remplie et la documentation requis à l'adresse suivante : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, C. P. 4500, 189 Red River Road 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Date limite

Le formulaire et tous la documentation requis doivent être reçus par votre bureau d'aide financière ou par le Ministère au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études 2022-2023.

Vous avez des questions?

Si vous fréquentez une école de l’Ontario :

Communiquez avec le bureau d’aide financière de votre école.

Si vous fréquentez une école à l’extérieur de l’Ontario :

Communiquez avec le Ministère à l’adresse suivante : Direction de l’aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay, Ontario P7B 6G9.

Services téléphoniques de renseignements généraux : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE)
Téléphone : 1 807 343-7260
Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672-7411)
ATS : 1 800 465-3958

Section A : Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant

Numéro d'assurance sociale :

Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO), s'il y a lieu :

Nom de famille :

Prénom :

Adresse postale de l'étudiante ou de l'étudiant

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Appartement :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Province ou État :

Ville, village ou bureau de poste :

Code postal :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Renseignements sur l'école et le programme de l'étudiante ou de l'étudiant

Quel est le nom de l'école que vous fréquentez présentement pour votre période d'études en 2022-2023?

Numéro d'étudiant(e) de votre école :

Quelles sont les dates du début et de la in de votre période d'études en 2022-2023?

Du :
Mois Année

Au :
Mois Année

Section B : Revenu durant la période pré-études

Inscrivez le montant de votre revenu en dollars seulement. N'indiquez pas les cents, et n'entrez pas de points ni de virgules. Si le montant n'est pas applicable ou est négatif, inscrivez zéro (0).

Période pré-études :

Votre « période pré-études » équivaut à la moindre de ces périodes :

- les 16 semaines précédant votre période d'études;
- le nombre de semaines entre la fin de votre dernière fréquentation à temps plein d'une école secondaire ou d'un établissement d'études postsecondaires et le début de votre période d'études actuelle.

1. Votre période pré-études a-t-elle été moins de 5 semaines?

☐ Oui – passez à la section C.

☐ Non – passez à la question no 2.

2. Combien de semaines, au total, a duré votre période pré-études?

_ _

3. Quel était votre revenu brut total pour votre période pré-études? Le revenu brut comprend le revenu tiré de gains ou d'un travail ou provenant de programmes de remplacement du revenu.

_ _ _ _ _ $

4. Avez-vous inscrit zéro (0) à la question 3?

☐ Oui – passez à la question 5.

☐ Non – passez à la section C.

5. Sélectionnez l'énoncé qui décrit le mieux pourquoi vous n'avez pas touché aucun revenu durant votre période pré-études.

☐ J'avais une maladie temporaire ou une blessure qui m'empêchait de travailler.

Documentation requise :

- Une lettre ou de la documentation de votre médecin ou d'un autre professionnel de la santé réglementé indiquant que vous aviez une maladie ou une blessure qui vous empêchait de travailler, de même que la période durant laquelle vous n'avez pu travailler.
  - Note : À titre de mesure temporaire, si vous étiez malade du fait de circonstances liées à la COVID-19 et n'êtes pas en mesure d'obtenir une lettre ou un autre document de votre médecin ou d'un autre professionnel de la santé réglementé, vous pouvez présenter une attestation précisant les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 qui vous empêchaient de travailler, de même que la période durant laquelle vous n'avez pu travailler.

☐ J'ai un handicap qui m'empêchait de travailler.

Documentation requise :

- Une lettre ou de la documentation de votre médecin ou d'un autre professionnel de la santé réglementé indiquant que vous avez un handicap qui vous rend inapte à travailler.

☐ Je suis resté(e) à la maison pour dispenser des soins quotidiens à un membre de ma famille en raison d'une maladie, d'un handicap ou d'un autre problème de santé.

Documentation requise :

- Une lettre ou un autre document du médecin du membre de votre famille ou d'un autre professionnel de la santé indiquant que le membre de votre famille avait besoin de soins quotidiens à cause d'une maladie, d'un handicap ou d'un autre problème de santé, et précisant la nature des soins quotidiens requis.
  - Note : À titre de mesure temporaire, si vous preniez soin d'un membre de votre famille qui était malade du fait de circonstances liées à la COVID-19 et n'êtes pas en mesure d'obtenir une lettre ou un autre document du médecin de cette personne ou d'un autre professionnel de la santé réglementé, vous pouvez présenter une attestation indiquant que cette personne avait besoin de soins quotidiens en raison de circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 et que cela vous empêchait de travailler, ainsi que la période durant laquelle vous n'avez pu travailler.

☐ J'étais inscrite ou inscrit à temps plein à un programme d'études ou à une formation (minimum de 20 heures par semaines), comme des études au secondaire, des programmes préparatoires du niveau postsecondaire, du rattrapage scolaire, l'anglais ou français langue seconde, ou des programmes du niveau postsecondaire.

Documentation requise :

- Une lettre signée d'une personne autorisée de l'école où vous étiez inscrit(e) durant votre période d'études précisant ce qui suit :
  - le nom et l'adresse de l'école;
  - les dates de début et de fin de votre période d'études;
  - le nombre d'heures d'études ou de formation que vous avez suivies par semaine;
  - le nom, le poste, les coordonnées et la signature de la personne qui a fourni la lettre.

☐ Je participais à une formation en milieu de travail ou à un stage non rémunéré à temps plein (minimum de 20 heures par semaines) qui n'était pas admissible au RAFEO.

Documentation requise :

- Une lettre signée d'une personne autorisée de l'organisme précisant ce qui suit :
  - le nom et l'adresse de l'organisme;
  - les dates de début et de fin de votre placement au sein de l'organisme;
  - le nombre d'heures de formation en milieu de travail ou de stage non rémunéré que vous avez effectuées par semaine;
  - la confirmation de la part de l'organisme que vous n'avez eu aucune rémunération;
  - le nom, le poste, les coordonnées et la signature de la personne qui a fourni la lettre.

☐ J'occupais un emploi bénévole ou non rémunéré, à temps plein (minimum de 30 heures par semaine), dans un organisme sans but lucratif.

Documentation requise :

- Une lettre signée d'une personne autorisée de l'organisme précisant ce qui suit :
  - le nom et l'adresse de l'organisme;
  - le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance ou le numéro d'entreprise de l'organisme sans but lucratif (s'il ne s'agit pas d'un organisme de bienfaisance enregistré);
  - les dates de début et de fin de votre placement au sein de l'organisme;
  - le nombre d'heures travaillées par semaine à titre bénévole;
  - la confirmation de la part de l'organisme que vous n'avez eu aucune rémunération pour les heures travaillées;
  - le nom, le poste, les coordonnées et la signature de la personne qui a fourni la lettre.

☐ J'étais incarcéré(e).

Documentation requise :

- Une lettre ou un autre document d'un responsable des services correctionnels précisant vos dates d'incarcération.

☐ J'étais parrainé(e) par Sport Canada et en formation préolympique.

Documentation requise :

- Une lettre ou un autre document de Sport Canada précisant la période pendant laquelle vous avez été en formation à temps plein en préparation des Jeux olympiques.

☐ Je n'ai pas trouvé d'emploi.

Documentation requise :

- Une lettre indiquant la ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas pu trouver de travail durant votre période pré-études.

☐ Je recevais un soutien du revenu du programme Ontario au travail.

Documentation requise :

- Une lettre de votre chargé(e) de cas indiquant la période pendant laquelle vous receviez des prestations d'Ontario au travail et que le programme est informé de votre inscription à des études postsecondaires à temps plein et de l'aide que vous recevez du RAFEO en tant qu'étudiant(e) à temps plein

☐ Je recevais un soutien du revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).

Documentation requise :

- Une lettre de votre chargé(e) de cas indiquant que vous bénéficiez du POSPH ou une copie du talon de paie du POSPH pour le mois précédant le début de votre période d'études.

☐ Aucun des énoncés ci-dessus ne s'applique à moi.

Section C : Revenu durant la période d'études

Inscrivez les montants en dollars seulement. N'indiquez pas les cents, et n'entrez pas de points ni de virgules. Si le montant n'est pas applicable ou est négatif, inscrivez zéro (0).

6. Combien prévoyez-vous recevoir en revenu autre qu'un revenu d'emploi (p. ex. pension alimentaire, les pensions alimentaires pour enfants, revenu de placements) durant votre période d'études actuelle?

_ _ _ _ _ $

7. Combien prévoyez-vous gagner en revenu brut total durant votre période d'études actuelle? Le revenu brut comprend le revenu tiré de gains ou d'un travail ou provenant de programmes de remplacement du revenu.

_ _ _ _ _ $

8. Avez-vous inscrit zéro (0) à la question 7?

☐ Oui – passez à la question 9.

☐ Non – passez à la section D.

9. Sélectionnez l'énoncé qui décrit le mieux pourquoi vous ne prévoyez pas gagner aucun revenu d'emploi durant votre période d'études actuelle.

☐ J'ai un handicap ou un problème de santé qui m'empêche de travailler.

Documentation requise :

- Une lettre ou un autre document de votre médecin ou d'un autre professionnel de la santé réglementé, ou encore du bureau pour étudiants handicapés de votre établissement, qui vous recommande de ne pas travailler durant votre période d'études ou de réduire votre charge de cours pour des raisons médicales ou liées à un handicap.

☐ Je ne peux pas travailler durant ma période d'études pour des raisons scolaires.

Documentation requise :

- Si vous suivez 100 % des cours d'une charge complète : une lettre expliquant pourquoi vous ne pouvez pas, pour des raisons scolaires, travailler durant votre période d'études.
- Si vous ne suivez pas 100 % des cours d'une charge complète : une lettre ou un autre document de votre conseiller en programmes qui vous recommande de prendre une charge de cours réduite durant votre période d'études actuelle pour des raisons scolaires.

☐ Je n'ai pas réussi à trouver un emploi.

Documentation requise :

- Une lettre indiquant la ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas pu trouver de travail durant votre période d'études.

☐ Aucun des énoncés ci-dessus ne s'applique à moi.

Section D : Épargne, autre revenu imposable et autres actifs financiers

10. Indiquez les types et les montants de vos (ou ceux de votre conjointe ou conjoint, le cas échéant) produits d'épargne, autre revenu imposable et autres actifs financiers en date du début de votre période d'études.

Inscrivez les montants en dollars seulement. N'indiquez pas les cents, et n'entrez pas de points ni de virgules. Si le montant n'est pas applicable ou est négatif, inscrivez zéro (0).

- ☐ Soldes de vos comptes bancaires _ _ _ _ _ _ $
- ☐ Autre revenu imposable (p. ex., déclaration T1 de vos déclarations de revenus de 2021) _ _ _ _ _ _ $
- ☐ Comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) _ _ _ _ _ _ $
- ☐ Fonds fiduciaires de bourses d'études ou Régime enregistré d'épargne-études (REEE) _ _ _ _ _ _ $
- ☐ Autres actifs financiers (p. ex., obligations, actions, certificats de placement garanti, fonds commun de placement, etc.) _ _ _ _ _ _ $

Documentation requise :

- Un document indiquant le solde de vos comptes bancaires (et de ceux de votre conjointe ou conjoint, le cas échéant) le premier jour de votre période d'études (p. ex., relevés bancaires ou captures d'écran de vos renseignements bancaires).
- Une copie de la déclaration T1 de votre ou vos déclarations de revenus de 2021 (p. ex., une copie des documents déposés à l'Agence du revenu du Canada), ou de celle de votre conjointe ou conjoint, le cas échéant, montrant les lignes 12000, 12100 et 20800.
- **Si vous (ou votre conjointe ou conjoint) avez un CELI :** Un document indiquant le solde de votre CELI (et de ceux de votre conjointe ou conjoint, le cas échéant) le premier jour de votre période d'études (p. ex., relevés de placement ou captures d'écran de renseignements sur le CELI).
- **Si vous avez un Fonds fiduciaire de bourses d'études ou un REEE :** Un document indiquant le montant des paiements que vous recevrez pendant votre période d'étude et le solde du compte.
- **Si vous avez d'autres actifs financiers :** Un document indiquant vos actifs financiers le premier jour de votre période d'études (p. ex., relevés de placements ou captures d'écran de renseignements sur les placements, comme les certificats de placement garanti ou les obligations).
- **Si vous êtes célibataire et à la charge de vos parents aux fins du RAFEO :** Une copie de votre avis de cotisation 2021 (ou de votre avis de réévaluation de 2021, le cas échéant) émis par l'Agence du revenu du Canada et/ou du Formulaire de vérification du revenu du conjoint : revenu non imposable au Canada et revenu étranger pour 2022-2023.

Section E : Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant

- J'ai fourni des renseignements complets et exacts dans le présent formulaire.
- Je sais qu'il m'appartient de fournir tous les documents requis indiqués dans le formulaire de demande ou demandés par mon bureau d'aide financière ou par le Ministère.
- Je sais que si ma demande de révision est acceptée, ma demande RAFEO sera réévaluée en fonction des renseignements que j'ai fournis pour cette demande de révision et mon admissibilité pourrait être modifiée ainsi que la nature et le montant de l'aide que je peux recevoir.
- Si j'ai reçu une aide plus élevée que celle à laquelle j'avais droit, je serai responsable de rembourser le montant versé en trop et je reconnais que toute aide financière à laquelle j'ai droit pourra être réduite du montant que je dois.
- Je sais que toute bourse ou subvention que je reçois peut être convertie en prêt si je ne respecte pas les conditions de la Subvention ontarienne d'études imposées par le règlement de la Subvention ontarienne d'études et du Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario en vertu de la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités* et les conditions de la Bourse d'études canadienne imposées par le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants* en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.
- Je sais que je suis lié(e) par les déclarations que j'ai signées dans ma demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2022-2023.

Note : Si vous remplissez le présent formulaire en version électronique, utilisez la fonction « Fill & Sign » (remplissage et signature) ou "Identification numérique" dans Adobe Reader ou votre programme PDF pour y apposer votre signature.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :

Date :
Jour Mois Année

Vos renseignements personnels seront utilisés aux fins de l'administration et du financement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), conformément à l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels et aux déclarations de consentement que vous avez signées figurant sur demande. Le ministère des Collèges et Universités administre et finance le RAFEO en vertu du pouvoir juridique énoncé dans votre demande. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, communiquez avec le directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9 (téléphone : 807 343-7260).